

SEANCE DU
28 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
54

Date de convocation :
22 janvier 2026

Date d'affichage :
30 janvier 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 janvier à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOŁAJSKI - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES

CONSEILLERS

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 64

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

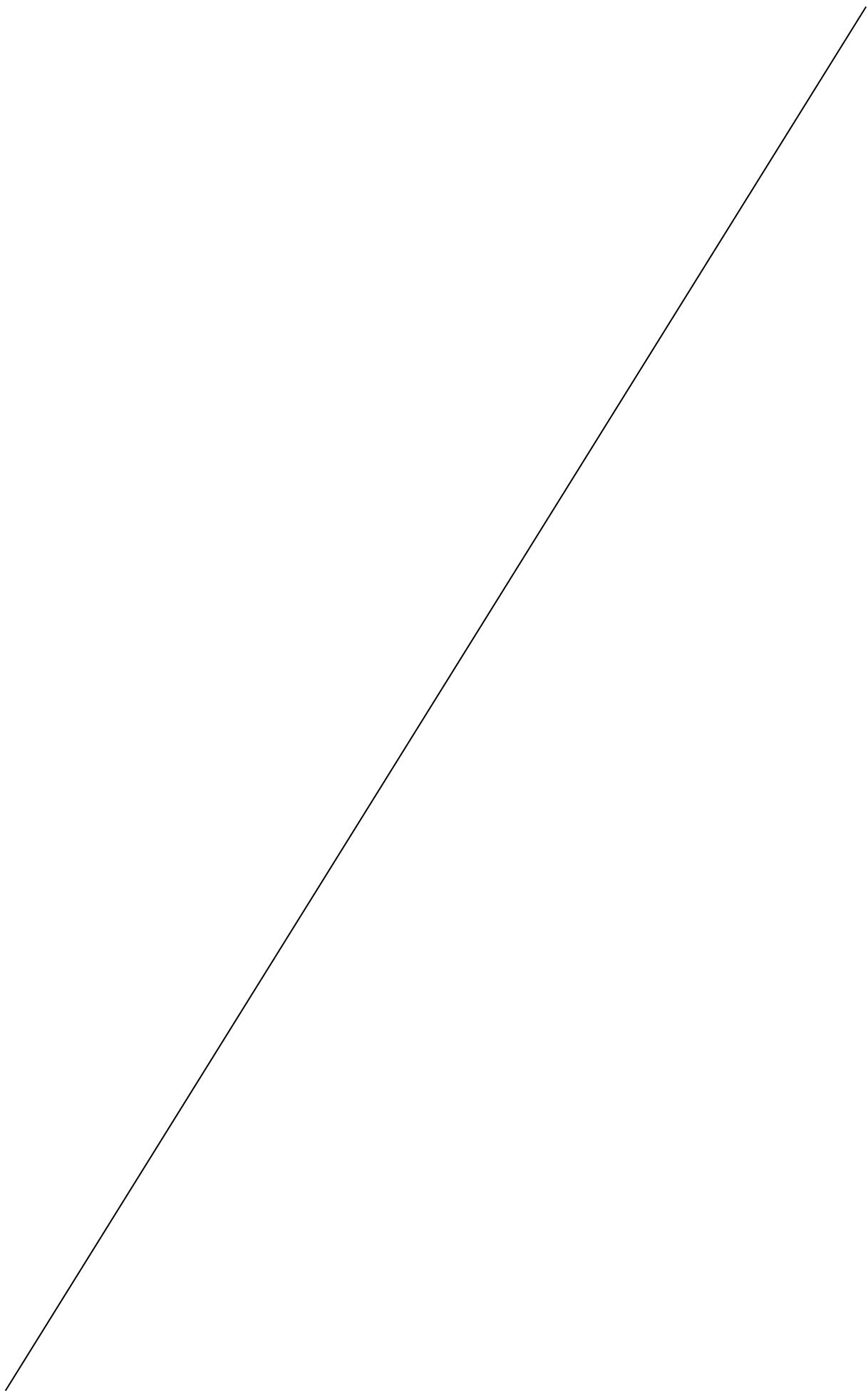
- **ayant donné pouvoir :** 10
- **n'ayant pas donné pouvoir :** 7

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdulkader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Didier LAUBERAT
Mme Monique LODDO
M. Frédéric MARASCIA
Mme Alexandra MEUNIER
M. Jean PISSELOUP
M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. BUISSON (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. OTMANI (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Denis CHRISTOPHE



Vu la délibération du conseil communautaire n°10SGADL0290 du 8 juin 2010 fixant les tarifs de vente des composteurs aux particuliers,

Vu la délibération du conseil communautaire n°22SGADL0114 du 7 octobre 2022 approuvant le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),

Vu la délibération n°23SGADL0019 du 2 mars 2023 actant la réduction du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2023-2025,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot-Montceau s'est engagée dans une politique de réduction des déchets ambitieuse et structurée autour d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté en conseil communautaire en 2022.

Un axe majeur de ce plan vise à privilégier la gestion de proximité des biodéchets avec un recours massif au compostage, dans la continuité d'une action engagée dès 2010.

L'objectif de doubler les quantités de composteurs distribués a été inscrit dans le PLPDMA. Pour ce faire, le prix des composteurs a été réduit de moitié, soit à 10 € sur la période 2023-2025. En effet, l'utilisation du signal prix a favorisé la distribution de composteurs et a contribué à répondre aux objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets.

Cette orientation est cohérente avec les objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) qui impose la généralisation du tri à la source des biodéchets depuis le 31 décembre 2023 à l'ensemble des habitants.

Cette mesure concerne les composteurs individuels, les dotations de composteurs collectifs restent intégralement prises en charge par la CUCM sur l'ensemble du territoire.

De plus, la CUCM est soutenue par l'ADEME et la Région BFC dans le cadre de l'appel à projet « généraliser le tri à la source des biodéchets » jusqu'en 2027, la convention initiale ayant été prolongée d'une année.

Au regard du succès de l'offre au tarif de 10€ et de la prolongation de l'aide de l'ADEME sur le dispositif, il est proposé de proroger le reste à charge de 10€ pour la fourniture d'un composteur individuel et d'un bioseau à l'usager pour la période 2026-2027.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver le renouvellement de la réduction de moitié du tarif des composteurs individuels fournis par la CUCM aux usagers du territoire, soit un tarif de 10 euros par composteur, sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en place de cette modification.

et publié, affiché ou notifié le 29 janvier 2026

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET



Le secrétaire de séance,
Denis CHRISTOPHE

